

Ils ont dit

« **Je n'ai pas de carte judiciaire dans les tiroirs**, mais il faudra évoluer », a indiqué la garde des Sceaux Nicole Belloubet, à propos du « réseau territorial » des juridictions, tout en rassurant : « sans fermeture de sites » (*Min. Justice, conf. de presse, 27 sept. 2017*).

« **Pour rendre la justice plus accessible au citoyen, il a pu sembler utile de permettre au justiciable de saisir lui-même le juge** et de conduire son procès. C'est ainsi que les procédures dites simplifiées ont été multipliées avec de bonnes intentions, pas toujours conscientes toutefois des réalités du terrain judiciaire. En effet, ces procédures nourrissent l'illusion que le justiciable peut se passer du concours d'un professionnel ... » (*B. Louvel, Tribune, 27 sept. 2017*).

« **Il ne faut pas induire en erreur le citoyen** : dans la plupart des cas, pas plus qu'il ne peut se soigner tout seul sérieusement sans consulter un médecin, pas plus il ne peut agir ou se défendre utilement en justice sans le concours d'un avocat. Et ceci, quelle que soit l'importance matérielle de l'enjeu : les difficultés du droit se nichent dans les plus infimes détails du procès apparemment le plus anodin » (*B. Louvel, Tribune, 27 sept. 2017*).

Le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris « a décidé de consacrer sa séance du 10 octobre 2017 à l'examen de mesures permettant d'assurer davantage d'équité, d'efficacité et de transparence dans les missions et les rémunérations des avocats missionnés par l'Ordre. Il a, dans cette perspective, délégué à un groupe de travail la charge de formuler des propositions concrètes pour cette séance exceptionnelle (*Barreau de Paris, communiqué, 25 sept. 2017*).

Nomination

Natacha Chicot est nommée directrice des affaires juridiques du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (*D. 27 sept. 2017 : JO 28 sept. 2017, texte n° 33*).

1011

Edmond-Claude Fréty, l'avocat malgré lui

Avocat humaniste et polymathe, figure du jeune barreau pénal, Edmond-Claude Fréty porte un regard lucide sur le métier et assume sa soif de liberté.

A lors que la profession s'interroge sur son évolution, lui reste serein. « Au pénal, le client vient chercher une écoute, de l'humain, pas une machine », assure Edmond-Claude Fréty, pénaliste parisien de 43 ans. Certes la legaltech et l'essor du big data bousculent la figure de l'avocat, mais « tout n'est pas algorithmique » et le métier requiert d'abord du temps humain, tempère ce passionné de neurosciences. S'il s'amuse de la « boulimie start-up-peuse » ambiante, il admet que les avocats, « aux egos parfois ingérables », ont à apprendre de ces jeunes pousses. Dans une profession des plus complexes dans son rapport à l'image, il perçoit en effet « beaucoup de fragilité mais jamais assumée », car l'avocat veut apparaître comme un rempart. Or sous la robe aussi, il y a l'humain. Comme sous le casque du méchant Dark Vador qu'il incarnait devant le « Tribunal intergalactique » réuni en 2015 au Grand Rex par la Fédération francophone de débat. Ayant assumé une partie de sa propre défense avec ses confrères Spinosi et Dupond-Moretti, il sort acquitté par un jury de 2 700 spectateurs.

L'humanité avec ses failles et ses grandeurs, sa part d'ombre et de blessures intimes, c'est ce qui fascine Me Fréty, insatiable curieux de l'envers du décor. Guère étonnant qu'il ait choisi pour son discours de premier secrétaire de la Conférence, un hommage à son sulfureux confrère Jean-Augustin Terrin, décédé jour pour jour un an auparavant, consumé par l'héroïne, la prison, la mauvaise vie et la dépression. Un écorché vif, tout en contrastes, fils de bonne famille mais enfant terrible du barreau, libre et sans concession. Un alter ego ? Sûrement pas ! Notre avocat est plus rangé, parfaitement fréquentable, sagement blond et discrètement barbu, réfléchi, raffiné, avec une sorte de quant-à-soi british (un acquis de son erasmus à



Birmingham ?), sans être « old school » pour autant. Sauf à considérer « vieille France » la courtoisie, la maîtrise de soi, le phrasé ciselé et une culture que l'on devine étendue.

C'est une fine lame de la procédure pénale avec de beaux dossiers à son tableau de chasse,

comme les comptes piratés de Nicolas Sarkozy ou l'affaire de l'hippodrome de Compiègne. Il débute à l'étude Foussard puis collabore dans un cabinet voué au droit des brevets et à la cybercriminalité et crée son cabinet en 2009 au 3 boulevard du Palais à Paris, lui le fils de bâtonnier creusois. Il se consacre alors au pénal général et des affaires et à la propriété intellectuelle puis prend des responsabilités à l'UIA dans le domaine des droits de l'homme.

Mais on discerne aussi chez lui l'envie de liberté, ce penchant réfréné pour l'école buissonnière, qu'un ex-premier ministre baptisa « Tentation de Venise ». Dans son cas, c'est sur les planches ou dans l'écriture littéraire qu'elle se réaliserait. Il le sait depuis son élection à la Conférence où pour une fois, il ressentit la joie de la création. Cette jubilation, de celle que l'on sent « dans ses tripes », il l'éprouvera maintes fois sur scène que ce soit en participant à la revue de l'UJA ou à la fiction « Intime conviction », parmi d'autres expériences d'acteur ou d'orateur. Comme ce soir de 2016 où il produit grand effet à la Nuit de l'éloquence du Club des juristes, avec un discours sur Bruce Lee dont ce cinéphile adepte d'arts martiaux, ceinture noire d'American Kenpo, est un fin connaisseur. La petite réserve polie cède alors, le masque de Vador valse dans un coin, il s'anime et ne tarit plus, déclarant tout à trac son adoration pour l'expression poétique, les artistes et les grands acteurs. La poésie, le loufoque, « c'est une fête, c'est l'essence de la vie », conclut-il en avouant se demander parfois s'il veut rester avocat...

FABRICE RAOULT